Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260205-I_2026_12-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : **I-2026-12**

En exercice	**16**
Présents	**13**
Pouvoirs	**3**
Votants	**16**

L'an deux mille vingt-six,
le cinq février, à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Frédérique GAUVAIN, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-sept janvier deux mille vingt-six
-article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : F.GAUVAIN - J.C.VERDONCK - C.LECLERC - P.L.KERINO - P.DRUELLES - C.TRICOIRE - V.ADAM-MOISSON - A.HUET - B. DE RENEVILLE - O.DENFER - C.PELLISSIER I.LEFRANC - I.RONDOT
ABSENTS : J.SAUVAGET - S.LE DAMANY - B.LAURENT
POUVOIRS : J.SAUVAGET à P. DRUELLES –
S. LE DAMANY à F. GAUVAIN - B. LAURENT à J-C. VERDONCK

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Loïc KERINO, secrétaire de séance.

Objet: Plan de mobilité (PDM) de GMVa

Vu le code des Transports et notamment ses articles L. 1214-1 à L. 1214-38,

Vu l'élaboration d'un nouveau Plan Déplacement Mobilité prescrit par Golfe du Morbihan Vannes agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable Environnement Espaces Verts Patrimoine en date du 29 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

➢ **Emet un avis favorable avec les remarques suivantes :**

Actions retenues	**Remarques**
AXE 1 Poursuivre la dynamique actuelle de développement du vélo et renforcer l'usage de la marche	
1.1 Poursuivre le développement des aménagements, équipements et services en faveur du vélo	**Axe reprenant les actions du PDU[5] en cours.** **1.1 Arzon a été sorti du projet de déploiement des « aires vélo » pour raison budgétaires en 2025. Quid des engagements à venir ?**

[5] *Plan de déplacements urbains 2020-2030*

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260205-I_2026_12-DE

1.2 Développer la signalétique vélo et piétonne **1.3** Promouvoir le développement de la marche **1.4** Favoriser un développement urbain propice à l'essor des modes actifs	**1.2** Le projet de déploiement du réseau points-nœuds vélo communal en partenariat avec Sarzeau et Saint-Gildas anticipe l'action d'étude d'opportunité proposée. **1.3** l'incitation à la réalisation de « plans piéton » peut avoir un impact positif dans la cohérence des aménagements.
AXE 2 Améliorer l'usage collectif et partagé des transports	
2.1 Poursuivre la mise en œuvre d'aménagements en faveur des transports collectifs **2.2** Proposer des solutions adaptées pour la desserte des communes les plus excentrées **2.3** Repenser l'organisation des lignes urbaines **2.4** Développer l'offre TER en coordination avec la Région et les EPCI de l'Alliance Bretagne Sud Mobilité **2.5** Améliorer l'attractivité tarifaire des transports collectifs **2.6** Améliorer l'offre de transport spécifique **2.7** Étudier l'opportunité de développement du transport collectif maritime **2.8** Encourager la pratique du covoiturage **2.9** Développer le partage de véhicules	**2.2** la mise à l'étude de l'opportunité de cars à Haut Niveau de Service (CHNS) est un point favorable pour les déplacements vers et depuis la presqu'île qui pourrait améliorer la desserte et favoriser le report modal. **2.5** même constat que pour l'action 2.2 même si le ticket unitaire à 1.5€ est très peu onéreux. **2.6** étude importante pour la mobilité des personnes dépendantes du territoire **2.7** étude intéressante car sujet potentiellement impactant en termes d'organisation de l'interface avec la mobilité à terre (coût et service(s) portés par les communes ?) et environnemental. **2.8 et 2.9** sujets d'importance dans une volonté de réduction de l'autosolisme.
AXE 3 Promouvoir l'évolution des comportements de déplacements	
3.1 Poursuivre les actions de communication et de conseil en mobilité	
AXE 4 Développer une mobilité touristique durable	
4.1 Poursuivre les actions initiées en matière de mobilité touristique **4.2** Travailler avec les acteurs concernés pour mieux informer et réguler les flux et le stationnement touristiques	**4.1** Absence d'assistance financière pour les navettes estivales seul un accompagnement technique à la mise en service est envisagé. Aucune plus-value pour la Commune d'Arzon. **4.2** Action intéressante mais quelle traduction sur le terrain ?
AXE 5 Favoriser le développement des véhicules moins polluants	
5.1 Accompagner la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques **5.2** Initier un travail partenarial avec les acteurs économiques pour développer une logistique urbaine durable	**5.2** Action intéressante qui pourrait permettre de relancer l'expérimentation de logistique du dernier kilomètre avec des vélo cargo (Cf. expérimentation menée en 2023 avec la société *Noovala* (triporteur Arzonnais)

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260205-I_2026_12-DE

➢ **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 5 février 2026.

La Présidente,

Frédérique GAUVAIN

Le Secrétaire de séance,

Pierre-Loïc KERINO

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire,

Frédérique GAUVAIN

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260205-I_2026_12-DE